

CHARTE

de



« La passerelle vers le monde professionnel »

Revisitée en juillet 2021



Job Service est un service public et gratuit créé en 1988. Il est destiné aux jeunes entre 15 et 30 ans en recherche d'insertion professionnelle. Sa mission a été confirmée par le Conseil d'Etat neuchâtelois en 1997 :

« L'association Job Service est chargée de conseiller les jeunes et en particulier les jeunes en rupture de formation sur les mesures de nature à favoriser leur insertion sur le marché du travail. (...) Elle développe dans ce but un service de placement professionnel, un service de consultation et diverses mesures favorisant le contact des jeunes avec les entreprises et le marché du travail. »¹

Cette mission est restée au centre de l'action de Job Service qui s'est constituée en Fondation en 2007. Depuis, la Fondation a développé de nombreuses activités et programmes en vue de réaliser cette mission au plus près de l'évolution de la situation des jeunes et du monde du travail.

Pour cela, elle réalise divers mandats en collaboration avec les collectivités publiques et les acteurs économiques.

La présente charte définit les fondements et valeurs qui sous-tendent les activités et les interventions de lob Service.

2

¹ Extraits de l'Arrêté du Conseil d'Etat du 5 février 1997 reconnaissant l'association Job Service comme institution d'intérêt public.



Le public-cible²

Les jeunes

Job Service est une Fondation d'utilité publique qui s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 30 ans. Ces jeunes femmes et ces jeunes hommes vivent une période charnière de leur existence : le passage de l'adolescence à la vie adulte, de la vie scolaire à la vie professionnelle. Ils et elles sont souvent en recherche d'un projet professionnel, plus largement d'un projet de vie, tout en ne sachant pas toujours comment mobiliser les ressources familiales, sociales et/ou financières à disposition pour accéder à une certaine autonomie.

A l'intersection du social et de l'économie, du privé et du public, et collaborant avec tous les acteurs de la société, Job Service considère les jeunes dans leur globalité et les accompagne dans leur parcours vers l'indépendance. Les collaborateur-trice-s de Job Service les aident à développer leurs propres potentialités, à accéder aux ressources nécessaires pour atteindre leur autonomie et s'insérer dans le monde professionnel. Ils favorisent la recherche d'alternatives et le choix autonome des personnes.

Les entreprises

D'autre part, Job Service s'adresse aux entreprises dans le but de répondre à leurs attentes en matière d'engagement de personnel jeune. La Fondation s'engage à rapprocher jeunes et entreprises dans leurs attentes réciproques et à faciliter leur rencontre sur le marché du travail. Job Service considère les entreprises dans leur engagement économique local et assure un suivi des personnes qui y sont placées. Si le besoin se fait sentir, Job Service propose ses services en termes de médiation au sein des entreprises.

² Par ce terme, on entend, toute personne à qui s'adressent les prestations de Job Service.



Valeurs et principes d'intervention

Les valeurs

Le travail de Job Service est basé sur des valeurs significatives pour l'orientation de ses interventions sur le plan social, professionnel, politique et économique.

Job Service valorise et défend :

- Le respect de la personne dans sa différence, ses choix et ses projets;
- L'aspiration à l'autonomie, à la responsabilité, à la solidarité et à la liberté.

Ces valeurs sont valables tant pour le public de Job Service que pour les collaborateur-trice-s qui donnent tout son sens à l'engagement humain. Job Service et ses collaborateur-trice-s s'engagent à « travailler avec les jeunes pour les jeunes ».

Les principes d'intervention

Job Service offre aux jeunes un lieu d'écoute et de dialogue, une alternative, un accueil inconditionnel dans la perspective de clarifier leur projet professionnel. La Fondation leur accorde aide et soutien personnalisé pour qu'ils parviennent à mobiliser et développer leurs capacités d'agir ce qui a pour but de faciliter leur confrontation au monde du travail.

Les interventions s'appuient, d'une part, sur une démarche volontaire de la personne basée sur les principes d'échange et de réciprocité entre les jeunes et les collaborateur-trice-s de Job Service.

D'autre part, Job Service suit, vis-à-vis des entreprises, une ligne directrice claire qui implique transparence, réponses rapides aux demandes de l'économie en termes de personnel adapté à leurs besoins. Il joue ainsi un rôle d'intermédiaire, de passerelle entre la jeunesse et le monde professionnel.



En ce sens, Job Service intègre les jeunes dans des projets de société en leur restituant leur rôle et en facilitant la compréhension entre les générations. Les collaborateur-trice-s de Job Service conçoivent l'insertion comme un double travail d'accompagnement des jeunes et de mobilisation des adultes autour des problèmes qu'ils rencontrent. Ainsi, ils se donnent les moyens de mettre en œuvre des projets qui s'appuient sur des préoccupations locales et qui impliquent une relation de confiance entre les jeunes et les adultes.

Job Service adapte constamment ses interventions à l'évolution de la société, aux besoins de la jeunesse et du marché du travail. La Fondation travaille ainsi au développement et à l'adaptation constants d'outils et de projets suivant des critères de qualité sélectionnés en adéquation avec ses valeurs et objectifs.

Politique de partenariat

Comme base de toute intervention, Job Service vit et applique une politique de partenariat :

Avec les jeunes

Les jeunes sont considérés comme des acteurs à part entière du partenariat. Le travail d'accompagnement vers l'autonomie passe par la (re)distribution des rôles, tâches et démarches entre les jeunes et les collaborateur-trice-s de Job Service le but étant de concrétiser les projets professionnels des jeunes. Ce partenariat exige une réciprocité dans le respect, l'ouverture et la collaboration.

« Travailler avec les jeunes pour les jeunes » résume la philosophie de lob Service.

Avec les entreprises

Ancrées dans l'économie, les entreprises sont avant tout considérées comme des partenaires d'insertion professionnelle pour les jeunes favorisant leur intégration dans la société et leur accès à l'autonomie. En échange, Job Service veille à répondre à leurs besoins en termes de recherche de personnel et intervient aussi en tant que médiateur lorsque cela est nécessaire et/ou défini dans le cadre des placements



ayant pour objectifs notamment d'évaluer les savoirs-faire et les savoirs-être. La fondation les sensibilise à leur rôle important de transmission. Ensemble, ils travaillent à rendre les jeunes plus présents dans la société.

Avec le tissu politique, social et économique Pour réunir et mettre les ressources du tissu socio-économique de la région au service des jeunes, Job Service travaille dans l'échange, la complémentarité et le partenariat avec les milieux privés et publics. Il crée et entretient ainsi un large réseau de communication et d'information réciproque avec les institutions scolaires, sociales et professionnelles du canton, les lieux de formation, les autorités et les collectivités publiques, etc.



Politique du personnel

Pour assurer la concordance des principes énoncés dans la présente charte d'une part et la réalité quotidienne d'autre part, Job Service s'emploie à promouvoir une politique du personnel à la hauteur de ses exigences de qualité. En conséquence :

- Dans tous les domaines, le service engage des collaborateurtrice-s compétent-e-s, qualifié-e-s et capables d'adhérer à ses principes et buts généraux;
- Job Service privilégie l'engagement de personnes formées et/ou expérimentées et favorise la formation continue, en mettant à profit les ressources existantes et en développant ses propres moyens;
- Soucieux de l'importance de l'intégration des jeunes dans la société, Job Service s'engage également dans la formation d'apprenti(e)s et la préparation de stagiaires à une insertion dans le monde économique;
- Il met en œuvre des outils et des lieux d'échange permettant la réflexivité des collaborateur/trice-s sur leur action (supervision, évaluations, etc.).
- Le service s'assure enfin que l'engagement humain soit une valeur principale chez les collaborateur-trice-s qu'il engage.

Cette charte a été réalisée par les collaborateur-trice-s de Job Service avec la collaboration d'une entreprise du canton de Neuchâtel et de plusieurs jeunes inscrits à Job Service. Cette charte a été modifiée le 03 juillet 2018 et revisitée en juillet 2021. Elle doit encore être soumise au comité directeur de la Fondation afin d'être adoptée.